

## DELIBERATION DD2023\_088

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	79
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgoux le 16 juin 2023

**LE 22 juin 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT MIXTE EAU COEUR DU PÉRIGORD

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, M. LARENAUDIE, Mme LANDON, Mme REYS

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DU SYNDICAT MIXTE EAU COEUR DU PÉRIGORD

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par courrier reçu le 22 mai 2023, le syndicat mixte Eau Coeur du Périgord sollicite l'avis du Grand Périgueux sur la modification de son siège social comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Que** ce changement est lié au déménagement du syndicat mixte dans les locaux de l'espace Aliénor et fondé sur la délibération du comité syndical en date du 28 mars 2023,

**Qu'il** est donc proposé de donner un avis favorable à ce changement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Donne un avis favorable au changement de siège social du syndicat mixte Eau Coeur du Périgord.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 06/07/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 06/07/2023	Périgueux, le 06/07/2023
	Le Président, Jacques AUZOU